



A combien s'élèvent les droits de succession ?

Par **terry terry**, le **18/01/2016 à 19:31**

Bonjour, je vous écris pour avoir quelques informations au sujet des droits de succession que le fils d'une de mes amies devrait payer après le décès de sa mère. En effet la dame en question voudrait laisser à son fils unique un studio et un tout petit appartement situés à Cannes. On lui a dit que les frais de succession s'élèveraient à 70% de la valeur de l'immeuble. Est-ce bien vrai ? Cela me paraît énorme. Pourriez-vous me dire ce qu'elle pourrait faire afin que son fils ne doive pas payer autant? Une donation peut-être? Que devrait-elle faire ? Je vous signale que la dame est italienne et réside en Italie, c'est pourquoi je vous écris pour elle. Le fils n'a pas les moyens de payer une si grosse somme si le pourcentage est exact. Je vous remercie d'avance et vous prie d'agréer, Maître, mes salutations distinguées.

Joséphine Figaroli pour Maria Maddalena Caramelli de Gênes.

Par **tomrif**, le **18/01/2016 à 19:38**

concernant les appartements, les taux sont là :

<http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espld=1&typePage=cpr02&docOid=documentstandard>
et il y a un abattement de 100 000 euros.